

“ Que dans l’année mil huit cent, lorsque les Colonels des Mi-  
 “ lices Britannique et Canadienne sont venus en avant pour avoir  
 “ des Concessions de Terres pour les Officiers, Sous-Officiers et  
 “ Soldats qui avoient servi durant le Siège de Québec, il a très-vo-  
 “ lontiers consenti à une proposition que les Honoraires à payer  
 “ au Greffier du Conseil fussent réduits à cinq shelings pour  
 “ chaque individu compris dans les Requêtes des Officiers Comman-  
 “ dans, et il est disposé à acquiescer de bon cœur à tout règlement  
 “ que le Gouverneur et le Conseil pourront juger à propos d’adop-  
 “ ter dans l’occasion présente.

“ Il observera seulement de plus que l’ouvrage fait dans le Bureau  
 “ du Conseil Exécutif, à la demande des individus, et pour leur  
 “ propre avantage, lui impose un devoir fatiguant qui l’oblige de  
 “ pourvoir à ses propres frais une assistance additionnelle outre  
 “ celle que lui fournit l’établissement du Bureau du Conseil.”

(Signé)

HERMAN W. RYLAND.

Bureau du Conseil Exécutif, }  
 Québec, le 19 Février 1821. }

Certifié.

H. W. R.

MARCEL DIONNE, Cultivateur, de Nicolet, a comparu, et dit qu’il est marié et qu’il a une Femme et trois Enfans, qu’il a servi durant la dernière Guerre dans le Quatrième Bataillon de Milice Incorporée, commandé par le Colonel Voyer, pendant l’espace de vingt mois, il a produit sa décharge signée par le Colonel Voyer qui certifie qu’il a servi depuis le mois de Mai 1813, jusqu’au quatre Novembre 1814. Il est propriétaire d’une Terre à Nicolet en vertu d’une donation à Rente viagère qu’un de ses oncles lui a faite.

Q. Avez-vous jamais fait aucune application pour des Terres comme Milicien ?

R. J’ai fait application il y a quatre ans, étant alors Garçon, conjointement avec dix-sept ou dix-huit autres jeunes Gens. qui ont servi dans la Milice, pour des Terres situées dans un Township qui est derrière Nicolet : moi ainsi que les autres nous avons été visiter les Terres, nous avons même payé à l’Arpenteur trente-trois piastres pour les indiquer et les arpenter si nous les trouvions convenables, mais ayant entendu dire que nous serions obligés de faire et entretenir tous les Chemins et faire les découverts, fossés et travaux mitoyens entre celles de nos Terres qui avoisineroient les terres du Clergé et de la Couronne, nous avons abandonné le projet de nous y établir ; ces informations nous ont été données par l’Arpenteur dont j’ai parlé plus haut, qui avoit à la main le Diagramme du Township, et qui nous indiquoit les Terres en référant au Diagramme ; nous avons fait en outre d’autres dépenses pour obtenir ces Terres, nous avons payé